

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 septembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong, Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Patricia Lattanzio, M. Michel Bissonnet.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

Avant de débiter les travaux, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. La présidente invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Elle déclare la séance ouverte.

Au chapitre des célébrations internationales du mois de septembre, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 15 septembre « Journée internationale de la Démocratie » ainsi que « Journée internationale du transport public », le 16 septembre « Journée mondiale sans voiture », le 21 septembre « Journée internationale de la Paix » et le 27 septembre « Journée mondiale du Tourisme ».

La présidente du conseil souligne également les anniversaires de naissance du mois de septembre des conseillères et conseillers suivants : Mesdames Christine Black et Caroline Bourgeois, et messieurs Sylvain Ouellet, Dominic Perri, Alex Norris, Lionel Perez ainsi que Benoit Langevin, et leur souhaite un joyeux anniversaire.

La présidente du conseil souhaite une excellente séance à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Questionne l'urgence d'étendre l'utilisation des trottinettes électriques « Lime » à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie malgré le problème du non respect des consignes et du cadre réglementaire par les utilisateurs de ce moyen de transport là où c'est permis

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, rappelle au chef de l'opposition officielle que le mot « faux » utilisé lors de son intervention figure sur la liste des mots antiparlementaires.

Avant de poser sa question, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, informe la présidente du conseil qu'elle aurait omis lors de l'introduction des travaux, dans le chapitre des anniversaires, de mentionner le conseiller Alan DeSousa qui a fêté son anniversaire le 25 août dernier. La présidente du conseil souhaite un bon anniversaire au conseiller DeSousa.

Mme Karine Boivin-Roy	M. Philippe Tomlinson	Questionne l'apparence de partialité du maire de l'arrondissement d'Outremont quant à son refus de soumettre la consultation sur la tarification globale du stationnement dans l'arrondissement d'Outremont à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) / Espère que la pétition qui sera déposée sous peu à ce sujet incitera le maire de l'arrondissement à revoir sa décision - souhaite connaître le nom de l'organisme qui procédera à la consultation
M. Luis Miranda	M. Éric Alan Caldwell	Déplore le fait que les revenus générés par les bornes de recharge électrique soient divisés 60/40 entre les concessionnaires et la Ville-centre / Souhaite que les coûts de l'énergie utilisée pour ces installations soient remboursés aux arrondissements pour éviter que les déplacements en véhicules électriques ne se fassent aux frais des citoyens
M. Marvin Rotrand	M. Benoit Dorais	Solutions proposées pour réduire l'impact de la hausse du budget et de la nouvelle évaluation du rôle foncier sur l'augmentation des loyers pour les locataires de plusieurs arrondissements - demande à l'Administration de prendre en considération la suggestion de permettre l'étalement du rôle d'évaluation

La présidente du conseil rappelle au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, que le mot « merde » utilisé lors de son intervention figure sur la liste des mots antiparlementaires. Le président du comité exécutif retire le mot.

M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à l'Administration de poser des gestes concrets pour prévenir les accidents, sécuriser les déplacements des citoyens et réduire à la baisse le bilan routier des deux dernières années – souhaite connaître le nombre d'intersections dangereuses qui ont été réaménagées afin de réduire les accidents
---------------	---	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	M. Benoit Dorais	Souhaite connaître le nombre de brigadiers qui ont été embauchés pour les années 2019-2020 – Demande à l'Administration de donner suite aux recommandations de la Commission de la sécurité publique en ce qui a trait à l'embauche de brigadiers supplémentaires
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Comment inciter les citoyens, qui ne souhaitent pas avoir affaire avec les différents corps de police, à faire confiance au Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) qui s'associe avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Sureté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre de son nouveau mandat – Assurance que l'indépendance du CPRMV sera maintenue et que la confidentialité des témoignages recueillies sera respectée

À 13 h 36,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Demande à l'Administration de revoir sa décision de voter contre la motion inscrite à l'article 65.01 et d'appuyer la demande de rendre obligatoire le port de casque par les cyclistes mineurs
M. Giuliana Fumagalli	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à l'Administration de viser la gratuité du transport en commun pour tous les usagers afin d'encourager l'achalandage, de réduire l'utilisation des voitures, et par le fait même, l'émission de gaz à effet de serre (GES) ce qui contribuera à freiner les changements climatiques
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudy)	Raison justifiant le retard de l'Administration à trouver des solutions aux problèmes soulevés dans le rapport du contrôleur général, déposé depuis déjà neuf mois, dans le dossier de la gestion des marchés publics – mesures concrètes pour pérenniser la vocation d'origine des marchés publics
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Dans le cadre du Plan d'action Vision zéro, souhaite connaître le plan pour garantir la sécurité des citoyens et cyclistes qui utilisent les croisements dangereux des intersections Jean-Talon/Hutchison ainsi que Jean-Talon/du Parc

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 52.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0950

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.05.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 53, le leader de la majorité, M. François Limoges propose une modification de séquence de l'ordre du jour, en devançant l'étude de l'article 43.01 tout de suite après l'article 3.01, ainsi que les articles 15.03 et 15.02 vers 14 h, et enfin de reporter l'étude de l'article 15.01 à 20 h 30.

CM19 0951

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 16-082 » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement (16-082) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation ;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement (16-082) », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

43.01 1190867001

Règlement P-16-082-1

La présidente du conseil suspend les travaux pour une période de 5 minutes, afin de permettre à l'équipe technique de trouver une solution à un problème d'images dans le cadre de la webdiffusion.

À 14 h 08, la présidente du conseil annonce la reprise des travaux, et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0952

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 septembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019.

Un débat s'engage.

À 14 h 22, tel qu'indiqué en début de séance, le leader de la majorité appelle les articles 15.03 et 15.02 de l'ordre du jour.

CM19 0953

Déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain

Attendu que la communauté latino-américaine représente un important groupe social au sein de la communauté montréalaise;

Attendu que selon le recensement de 2016, 104 285 résident.e.s de Montréal sont né.e.s dans un des 19 pays latino-américains (incluant le Brésil), ce qui représente 10 % de la population née à l'étranger;

Attendu que 135 410 Montréalais.e.s s'identifient comme ayant des racines en Amérique latine, du Sud ou centrale;

Attendu que la population montréalaise d'origine latino-américaine, en tant que deuxième minorité linguistique issue de l'immigration et troisième « minorité visible » (après les Noirs et les Arabes), constitue un élément indissociable de la vie sociale, économique et culturelle de Montréal;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine hispanique;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine latino-américain;

Attendu que le premier Mois de l'héritage latino-américain sera célébré à Montréal en octobre;

Attendu que le Mois de l'héritage latino-américain vise à favoriser la convergence et le rayonnement des expressions sociales et culturelles émanant de la population issue de l'immigration latino-américaine, dans le but de les valoriser et de mieux les faire connaître;

Attendu qu'il est crucial de mieux faire connaître les riches contributions des membres de la communauté latino-américaine - comme créateurs, entrepreneurs, innovateurs ou acteurs sociaux engagés - afin de combattre les préjugés et de favoriser leur pleine intégration;

Attendu que l'objectif du Mois de l'héritage latino-américain converge avec les efforts de la Ville de Montréal dans ses travaux de promotion des relations interculturelles et de lutte contre les discriminations;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - déclare le mois d'octobre, Mois de l'héritage latino-américain;
- 2 - célèbre le premier Mois de l'héritage latino-américain avec la communauté latino-américaine;
- 3 - souligne l'apport de la communauté latino-américaine au développement et au rayonnement de Montréal;
- 4 - continue de faire la promotion des différentes cultures qui façonnent son paysage, dont la culture latino-américaine, afin de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Madame la mairesse prend la parole et souligne la contribution de la communauté latino-américaine au dynamisme de la Ville de Montréal, communauté qui compte près de 100 000 personnes, soit près de 10 % de la population montréalaise.

La mairesse poursuit son intervention en indiquant qu'à l'instar des gouvernements provinciaux et fédéraux, la Ville de Montréal entend déclarer le mois d'octobre, Mois de l'héritage latino-américain.

Enfin, madame la mairesse invite tous les Montréalais.es. à participer aux festivités du tout premier Mois de l'héritage latino-américain.

La présidente du conseil remercie madame la mairesse pour son intervention et cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu prend la parole et procède à la lecture de la déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole et souligne la richesse de la diversité culturelle de la Ville de Montréal, et particulièrement l'apport de la communauté hispanique à Montréal.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros prend la parole et souligne la présence et la richesse de la communauté latino-américaine à Montréal, et particulièrement dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour son intervention et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Sari prend la parole afin de faire ajouter son nom à titre d'appuyeur de cette déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sari pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 14 h 31, la présidente du conseil indique qu'on entend des sonneries de téléphones cellulaires, et demande à ce que les sonneries des téléphones soient fermées en salle du conseil.

CM19 0954

Déclaration pour la Journée mondiale de mobilisation pour le climat

Attendu que la Journée mondiale de mobilisation pour le climat se tiendra le 27 septembre et qu'elle s'inscrit en marge du Sommet action climat 2019, organisé le 23 septembre par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres;

Attendu que Montréal accueillera une grande manifestation, le 27 septembre, alors que des milliers de Montréalaises et de Montréalais se rassembleront pour réclamer des gestes ambitieux pour lutter contre les changements climatiques;

Attendu que la figure mondiale de la lutte environnementale, Greta Thunberg, a confirmé sa participation à la manifestation qui se tiendra à Montréal le 27 septembre;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée dans la lutte contre les changements climatiques et qu'elle a récemment posé plusieurs gestes forts en ce sens;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé sa volonté de protéger 10 % de la superficie du territoire montréalais et de protéger de précieux espaces naturels et milieux humides de l'ouest de l'île de Montréal en créant un grand parc urbain de 3000 hectares, temporairement nommé Grand parc de l'Ouest;

Attendu que la Ville de Montréal a choisi de repenser entièrement le développement du territoire montréalais et de donner à la protection des aires naturelles l'importance qui lui revient, plutôt que de l'opposer au développement économique;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé, en août, la construction d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation;

Attendu que le centre de biométhanisation permettra de détourner 60 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement et de les transformer en biométhane, un gaz naturel renouvelable, qui sera ensuite utilisé comme source d'énergie pour les besoins de l'agglomération de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé, en mai, son intention d'interdire et d'imposer le retrait obligatoire du mazout, qui représente encore 28 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur résidentiel et 14 % des émissions de GES du secteur commercial et institutionnel de l'agglomération de Montréal, d'ici 2050;

Attendu que le Service de l'environnement de la Ville de Montréal a lancé, en avril, des démarches qui mèneront, au printemps 2020, à une réglementation visant à limiter l'utilisation d'articles à usage unique, tels que les gobelets et contenants à emporter en mousse de polystyrène, les barquettes en polystyrène pour la viande, le poisson, les fruits ou les légumes, ou encore les pailles et ustensiles en plastique, sur le territoire montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal a communiqué avec ses comités de retraite, en mai, afin de les inviter à revoir leurs politiques d'investissement pour se retirer progressivement des énergies fossiles;

Attendu que la Ville de Montréal a créé, en juin, un nouveau comité consultatif de 20 membres qui aura le mandat de lui fournir des avis sur la lutte contre les changements climatiques, notamment, sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques;

Attendu que le parc automobile a cru de 10 000 voitures par an entre 2011 et 2018 sur l'île de Montréal et qu'il a enregistré, en 2018, son plus haut taux de croissance depuis 2005;

Attendu que la Ville de Montréal, afin de soutenir un meilleur transfert modal, s'est engagée à faire la promotion du transport collectif et du transport actif, entre autres par des investissements majeurs dans le matériel roulant de la STM, dans l'aménagement de voies réservées pour les autobus et dans l'aménagement d'un réseau cyclable sécuritaire et efficace, dont le Réseau express vélo (REV);

Attendu que la Ville de Montréal bannira le glyphosate de son territoire avant la fin de l'année en réponse à un avis de l'Organisation mondiale de la santé qui stipule que le glyphosate est un cancérigène probable;

Attendu que le bannissement du glyphosate permettra également de protéger la biodiversité présente sur le territoire montréalais;

Attendu que le leadership de la mairesse de Montréal, Valérie Plante, en matière de protection de l'environnement a été reconnu par l'ICLEI, qui l'a nommée Ambassadrice mondiale de la biodiversité locale;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - souligne la Journée mondiale de mobilisation pour le climat qui se tiendra le 27 septembre et invite l'ensemble de la population à y prendre part;
- 2 - réitère son engagement à devenir une ville carboneutre et résiliente en 2050;
- 3 - pose tous les gestes nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques et de réduction de GES;
- 4 - invite la population montréalaise à se joindre à la lutte contre les changements climatiques en posant, à son tour, des gestes significatifs en faveur de la protection de l'environnement.

Un débat s'engage.

À 14 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

À 14 h 45, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel et déclare l'article 15.02 adopté à l'unanimité.

CM19 0955

Dépôt de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous. Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous. Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1194005003

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Émilie Thuillier

- Réponse écrite à la question de M. Francesco Miele requérant des précisions quant à l'entente-cadre de services professionnels avec la firme Ethnoscop inc.

Par M. Benoit Dorais

- Réponse écrite à la question du chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez qui souhaitait s'assurer que les employés du service d'entretien ménager avaient bien été payés à la suite du retard d'octroi de contrat avec la firme Coforce inc.

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2019.

CM19 0956

Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents - 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1191615001

CM19 0957

Dépôt du rapport de par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la vision de développement économique et urbain pour le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur une vision de développement économique et urbain pour le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe, et le conseil en prend acte.

07.03 1191079011

CM19 0958

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020, et le conseil en prend acte.

07.04 1192904002

CM19 0959

Ajout - Dépôt du Rapport de mi-année du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport de mi-année du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, et le conseil en prend acte.

07.05 (ajout)

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétition »

Le conseiller Marvin Rotrand dépose 2 lettres d'appui en lien avec la motion concernant M. Elie Wiesel qui sera présentée à l'article 65.05 plus tard dans le présent conseil.

À 15 h 04, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0960

Autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 \$, taxes incluses, pour les dépenses contingentes, afin de compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2^e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une issue à la Station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1 ;
- 2- d'autoriser une majoration, au montant de 60 079,07 \$, taxes incluses, des contingences du contrat initial ;
- 3- d'accorder à St-Denis Thompson (CG18 0424) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195895001
80.01 (20.01)

CM19 0961

Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, par laquelle Archipel Architecture inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections établis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 731 776,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 3) ;
- 2- d'autoriser un montant total de 709 766,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1190805003
80.01 (20.02)

CM19 0962

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail, et d'approuver à cette fin le deuxième projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017, des espaces sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants, à Sainte-Anne-de-Bellevue, et utilisés pour les besoins de radiocommunication de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565010
80.01 (20.03)

CM19 0963

Autoriser un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs pour la période 2019-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs sur la période 2019-2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197896004
80.01 (20.04)

CM19 0964

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles au 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles – 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198207003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0965

Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020;
- 2 - d'approuver les conditions de versement de ce soutien, conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui assurera la répartition, le suivi et l'affectation de ce montant aux besoins de l'agglomération liés à la législation du cannabis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190744002
80.01 (20.06)

CM19 0966

Accorder un soutien financier de 975 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 975 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194970015
80.01 (20.07)

CM19 0967

Exercer l'option de la seconde prolongation et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la seconde prolongation, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses;

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1 ^{re} option de prolongation d'un an	2 ^e option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	4 513 787,28 \$	18 055 149,12 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	267 657,85 \$	1 070 629,87 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	833 392,78 \$	3 333 571,11 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	non-requis	1 181 313,09 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	496 206,95 \$	1 984 827,80 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	non-requis	548 928,75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	non-requis	5 167 721,13 \$
3	Tablettes Android	Informatique Pro-Contact inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	271 633,60 \$	1 086 534,40 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	refus de prolonger	6 112 852,26 \$
5	Moniteurs	Compugen Inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	638 645,89 \$	2 554 583,55 \$
		TOTAL	22 716 523,97 \$	11 358 262,76 \$	7 021 324,35 \$	41 096 111,08 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0968

Autoriser la deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0012) / Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0536)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020, aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc. et pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc. (CG17 0012);
- 2- d'autoriser une première option de prolongation du contrat d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage des véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020, pour le secteur Est : Remorquage Météor inc. (CG17 0536);
- 3- d'imputer ces revenus et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196733001
80.01 (20.09)

CM19 0969

Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 568 850,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17699 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 541 762,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17699;

- 2- d'autoriser une dépense de 27 088,11 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438016
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0970

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Gastier M.P., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10327;
- 2- d'autoriser une dépense de 262 353,55 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196263001
80.01 (20.11)

CM19 0971

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes - Dépense totale de 764 583,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15491 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection de la dalle du magasin des Carrières et des travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 667 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15491;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 750,05 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 61 166,70 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1191029004
80.01 (20.12)

CM19 0972

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17671 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 158 267,33 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels pour la confection des documents d'appel d'offres, le suivi durant la période d'appel d'offres, ainsi que la surveillance pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17671;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197574001
80.01 (20.13)

CM19 0973

Approuver l'avenant à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$ / Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'avenant de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, majorant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197666001
80.01 (20.14)

CM19 0974

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021, au montant total de 63 234,48 \$, net de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Université de Montréal le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins de revente à un organisme communautaire pour le développement de 95 logements sociaux et communautaires, d'une superficie de 3 133,3 mètres carrés, pour la somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser une dépense totale d'entretien de 63 234,48 \$, net de taxes, requise pour les années 2019, 2020 et 2021;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176462005
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0975

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal, pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de 21 ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constituée du lot 3 364 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 860,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de prolongation de l'emphytéose, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que la Co-op « La Légende » Montréal ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire et le cas échéant, de son assureur hypothécaire qu'ils consentent à cet organisme un prêt hypothécaire dont l'amortissement est de 35 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte;
- 3 - d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186037007
80.01 (20.16)

CM19 0976

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à West Safety Services Canada inc. (CG18 0600), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196634001
80.01 (20.17)

CM19 0977

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17665 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922014
80.01 (20.18)

CM19 0978

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, pour l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190206002
80.01 (20.19)

CM19 0979

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$, au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$, au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'amendement au contrat accordé de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (propriétaire et revendeur exclusif des logiciels Natural & Adabas), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2019 ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ en provenance des dépenses contingentes d'agglomération, et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ en provenance du Service des Grands parcs, Mont-Royal et sports, le tout vers le budget 2019 du Service des technologies de l'information ;
- 3- d'autoriser le Directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195942002
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0980

Conclure 6 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 19-17706 (1 à 2 soum. par lot)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2- d'accorder aux seules firmes soumissionnaires, Brenntag Canada inc., pour les lots 3 et 6 et Graymont (Qc) inc. pour le lot 10, ces dernières ayant présentés des soumissions conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder aux firmes Kemira Water solutions Canada inc., pour le lot 4, Veolia Water Technologies Canada inc., pour le lot 5 et Produits Chimiques Sodrox, pour le lot 7, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant (taxes incluses)
Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg	Brenntag Canada inc.	795 851,20 \$
Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Kemira Water solutions Canada inc.	615 691,13 \$
Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg)	Veolia Water Technologies Canada inc.	248 736,92 \$
Lot 6 : Silicate de sodium	Brenntag Canada inc.	571 655,70 \$
Lot 7 : Soude caustique liquide 50 %	Produits Chimiques Sodrox	1 060 586,89 \$
Lot 10 : Chaux hydratée	Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 462 531,20 \$, à titre de budget des contingences pour les lots 3, 4, 6, 7 et 10;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197100004
80.01 (20.21)

CM19 0981

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17728 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17728 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Le conseiller François W. Croteau dépose le document « Présentation du service des TI ».

Adopté à l'unanimité.

1197655009
80.01 (20.22)

CM19 0982

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec Cofomo inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17704 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198285002
80.01 (20.23)

CM19 0983

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17703 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198285001
80.01 (20.24)

CM19 0984

Approuver le projet d'une première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc. un garage, d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal - La dépense totale est de 289 646,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, un garage d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins du centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 289 646,46 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565008
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0985

Approuver une prolongation de bail d'un emplacement situé au Complexe environnemental Saint-Michel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Rebutis Solides Canadiens inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2019, un emplacement au Complexe environnemental Saint-Michel, situé au 2240, rue Michel-Jurdant, d'une superficie totale de 22 342,6 mètres carrés, à des fins d'activités de centre de tri et de valorisation des matières non putrescibles, moyennant un loyer total de 2 475 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1195372004
80.01 (20.26)

CM19 0986**Accorder un contrat pour le service de tri et de mise en marché de matières recyclables de l'agglomération de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Rebut Solides Canadiens inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 57 mois, le contrat pour le service de tri et de mise en marché des matières recyclables de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 453 877 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17343 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 10 683 219 \$ en 2020, 11 333 331 \$ en 2021, 12 016 613 \$ en 2022, 12 742 100 \$ en 2023, et de 10 253 451 \$ en 2024 pour un montant total de 57 028 714 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1197159002
80.01 (20.27)

CM19 0987**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 974 043,73 \$), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, soit du 20 septembre 2019 au 30 avril 2020, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées ;

- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17656 et aux tableaux de prix reçus ci-joints ;

Adjudicataires recommandés

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Société de Transport de Montréal - Lasalle - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield Ville de Mont-Royal
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont-Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	

- 4- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$ taxes incluses ;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197360004
80.01 (20.28)

CM19 0988

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures avec les firmes FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) - Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 4 ententes-cadres par lesquels les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures de la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17692 ;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat (Lot)
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 \$	1
Groupe ABS inc.	1 303 391,09 \$	2
GBI Experts-conseils inc.	546 141,25	6
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49	7

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197231029
80.01 (20.29)

CM19 0989

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour 5 écocentres, soit : Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois, pour une somme maximale de 9 284 453 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17687 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Excavations Vidolo Ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour les lots 2,3,4 et 6, et plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 5, pour période de 35 mois, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour 5 écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 284 453 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17687 ;

Lot	Écocentre	Nom du soumissionnaire	Total taxes incluses
Lot 2	Écocentre Acadie	Excavations Vidolo Ltée	702 743 \$
Lot 3	Écocentre Côte-des-Neiges	Excavations Vidolo Ltée	1 213 205 \$
Lot 4	Écocentre La Petite-Patrie	Excavations Vidolo Ltée	2 067 268 \$
Lot 5	Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavations Vidolo Ltée	1 983 350 \$
Lot 6	Écocentre Saint-Michel	Excavations Vidolo Ltée	3 317 888 \$
Total 5 contrats (incluant indexation et ajustement de carburant)			9 284 453 \$

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195308002
80.01 (20.30)

La leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy soulève une question de privilège à l'endroit du conseiller Jean-François Parenteau relativement aux travaux de la Commission sur l'examen des contrats et de l'ajout de dossiers à la dernière minute, par le comité exécutif, pour étude par la Commission. Mme Boivin-Roy mentionne que la Commission a toujours collaboré en acceptant d'étudier tous les dossiers, et ce pour tous partis politiques confondus.

Un débat s'engage sur la question privilège, et le conseiller Jean-François Parenteau fait une mise au point.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0990

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique avec les firmes Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 : 896 805 \$, taxes incluses et lot 2 : 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 : 2 479 148,44 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17600 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique;
- 3- d'accorder les contrats par lesquels les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17600 ;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	896 805,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	524 573,44 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Évolution bureautique	2 479 148,44 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198057007
80.01 (20.31)

CM19 0991

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10316 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine ;
- 3- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 373 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10316 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 906 061,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

- 5- d'autoriser une dépense de 387 474,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197343001
80.01 (20.32)

CM19 0992

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, avec Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soum., 3 conformes), Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soum., 2 conformes), et Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soum., 1 conforme) pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure 3 ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par laquelle la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du design urbain et du patrimoine, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17634;

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 \$, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 \$, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 \$, taxes incluses

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197713003
80.01 (20.33)

CM19 0993

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 773 106,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 4) ;
- 3- d'autoriser une dépense de 715 965,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1190805004
80.01 (20.34)

CM19 0994

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 723 855,24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC inc. (1 592 824,56 \$), Groupe ABS inc. (1 303 976,20 \$), WSP Canada inc. (978 293,42 \$) et Solmatech inc. (599 609,57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558,99 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles - Appel d'offres public 19-17508 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure 5 ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville ;
- 3- d'accorder les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17508 et selon les termes et conditions stipulés aux contrats ;

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant (Taxes incluses)</u>
Contrat 1	FNX-INNOV Inc.	1 723 855,24 \$
Contrat 2	SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.	1 592 824,56 \$
Contrat 3	Groupe ABS Inc	1 303 976,20 \$
Contrat 4	WSP Canada Inc.	978 293,42 \$
Contrat 5	Solmatech Inc.	599 609,57 \$

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198244004
80.01 (20.35)

CM19 0995

Accorder un contrat à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire KELENY Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 inclusivement, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17733 ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195304001
80.01 (20.36)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0996

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194184002
80.01 (30.01)

CM19 0997

Autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland. Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs à l'édifice Louis-Charland, situé au 801, rue Brennan;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195892001
80.01 (30.02)

CM19 0998

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection, pour et au nom de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

1197211001
80.01 (30.03)

CM19 0999

Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) (CG19 0136) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - d'autoriser une dépense à titre de budget d'incidences de 36 286,80 \$ au lieu de 43 544,16 \$;
- 3 - d'autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185895003
80.01 (30.04)

CM19 1000

Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185110001
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 42.02 et 42.03.

Article 80.01 (42.02)

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest ».

Un débat s'engage.

Article 80.01 (42.03)

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2015).

Un débat s'engage.

À 17 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 septembre 2019, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong, Mme Lise Zarac

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Karine Boivin-Roy, M. Peter McQueen, M. Jocelyn Pauzé

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, M. François William Croteau, Mme Chantal Rossi

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Patricia Lattanzio

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

Avant d'appeler le point « Période de questions du public », la présidente du conseil fait un rappel à l'effet que le Bureau de la présidence participe à la Recherche MTL de Concertation Montréal, qui vise à promouvoir la participation des femmes dans les opportunités de participation citoyennes à Montréal, et indique que l'équipe MTL de Concertation Montréal est présente ce soir pour distribuer un court sondage aux citoyennes et citoyens qui sont présents pour poser une question dans le cadre de la période de questions du public au conseil municipal. La présidente du conseil invite les citoyennes et citoyens à y répondre en grand nombre, et les remercie à l'avance.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Martin Dion	M. François W. Croteau (M. François Limoges)	Mobilité et état des trottoirs dans le secteur Beaubien/Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
M. Paul Bélanger	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Déplore la spéculation immobilière dans le Mile End et mesures pour aider les citoyens qui perdent leur loyer / Urgence d'agir et protection des petits commerçants
M. Stephen Park	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Nuisance sonore lors de spectacles au Parc olympique et soutien de la Mairesse pour le respect des droits des citoyens / Si des représentants de la Ville siègent sur le conseil d'administration du Parc olympique
Mme Susan Stacho	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Félicitations pour la protection de l'Anse-à-l'Orme – consultation pour le projet de Grand parc de l'Ouest / Si Montréal pourra compter sur un appui financier du gouvernement du Québec
M. Pierre Pagé	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Mettre en place des mesures afin de contrer la spéculation immobilière dans le Mile End le plus rapidement possible Dépôt de document
Mme Céline Forget	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Campus MIL et construction d'une nouvelle école dans l'arrondissement d'Outremont – compensations pour la perte d'espaces verts / Implication citoyenne – nombre de places de stationnement disponibles pour desservir les usagers du centre communautaire
M. Adrien Michaud	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Investissements pour l'amélioration des installations sportives et position de l'Administration sur l'utilisation de surfaces synthétiques Dépôt de document
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Coûts reliés à l'envoi de correspondance aux propriétaires n'ayant pas acquitté leur compte de taxes et souhaite connaître combien de propriétaires se sont prévalus de l'option d'un étalement du compte de taxes en 6 ou 11 versements / Hausse du compte de taxes ayant pour résultat une augmentation des loyers pour les locataires
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Position de la présidente du conseil sur le geste disgracieux d'un groupe de manifestants ayant mis le feu au drapeau des États-Unis, devant le consulat américain / Commentaires sur le pouvoir de la Ville envers le SPVM
M. Mario Paquet	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Détérioration du climat sonore et projet d'expansion de l'aéroport de Montréal – de quelle façon les élus siégeant sur le comité consultatif sur le climat sonore pourront assurer un suivi / Installation de plus de bornes de mesures souhaitée, et questionnement à l'effet que le maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne siège pas sur le comité
M. Gilbert Bauer	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Demande que l'Administration intervienne auprès d'institutions tels que le Jardin botanique afin que cesse la pratique qui oblige les citoyens à réserver en ligne afin de pouvoir participer aux activités / Déplore cette situation

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson) (M. Benoît Dorais)	Pourquoi l'Administration a choisi de confier la consultation publique du projet de refonte du stationnement dans l'arrondissement d'Outremont à une firme externe plutôt qu'à l'OCPM / Implication citoyenne pour le choix de la firme
Mme Geneviève De Grandpré	M. Éric Alan Caldwell	Sauvegarde du parc canin d'Outremont / Conserver le parc dans son état actuel jusqu'à la réfection du viaduc Rockland prévue en 2030

À 19 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Que la Ville procède au lancement d'une campagne de sensibilisation sur l'urgence climatique / Participation des élu.e.s de la Ville de Montréal à la marche du 27 septembre 2019 pour la Journée mondiale de mobilisation du climat / Dépôt de document
Mme Aurélie Cosandey-Godin	M. Éric Alan Caldwell	Que l'Administration s'engage à conserver les attributs actuels lors du réaménagement parc canin d'Outremont / Engagement politique
M. Patrick Cary-Barnard	M. Lionel Perez	Remercie l'Administration pour le projet de création du Grand parc de l'Ouest – Si les membres de l'opposition officielle vont appuyer ce dossier / Souhaite que le gouvernement du Québec investisse dans ce projet
Mme Lyne Dubé	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Si la Ville a prévu, pour les prochaines années, l'ajout d'intersections accessibles avec feux sonores pour les personnes non voyantes / État de situation pour une demande d'ajout de feux sonores sur la rue Ontario, entre le métro Frontenac et la rue Parthenais
M. Gaston Tremblay	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Que la Ville mandate, conjointement avec l'Association régionale de soccer Concordia, des experts indépendants afin de procéder à une analyse comparative entre les surfaces naturelles et synthétiques dans une perspective de développement durable / Réitère l'importance de ces études
M. Matthew Chapman	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Est-ce que la Ville fera les efforts nécessaires afin de mobiliser la participation citoyenne pour l'élaboration de son Plan d'action pour la transition écologique / Budget prévu pour l'élaboration de ce Plan d'action
M. Shawn Katz	Mme Laurence Lavigne Lalonde (Mme Émilie Thuillier)	Si la Ville favorisera la participation citoyenne pour l'élaboration du Plan de transition écologique / Quels mécanismes seront mis de l'avant pour favoriser la participation publique large

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 35. Elle remercie les 5 personnes s'identifiant comme femmes et les 15 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité rappelle les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) déjà réunis pour la poursuite des débats.

CM19 1001 (suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

1197404001
80.01 (42.01)

CM19 1002 (suite)

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1198168004 (42.02)

CM19 1003 (suite)

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1194368007
80.01 (42.03)

À 20 h 45, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 15.01, tel que convenu, afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités dans l'enceinte de l'hôtel de Ville.

CM19 1004

Déclaration identifiant la forge traditionnelle comme élément de patrimoine culturel immatériel

Attendu que la création de l'organisme Les Forges de Montréal (FDM), en 2000, émane du constat d'une perte considérable des pratiques et des connaissances reliées à la forge traditionnelle au Québec, doublée de la disparition progressive de ce patrimoine culturel immatériel;

Attendu que l'organisme Les Forges de Montréal constitue le seul espace de recherche, de formation et de diffusion dédié aux métiers de la forge à l'échelle du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en août 2017, son Plan d'action en patrimoine 2017-2022 et que celui-ci reconnaît les savoir-faire et les pratiques artisanales comme l'une des grandes thématiques patrimoniales à soutenir;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà posé un geste de reconnaissance envers Les Forges de Montréal en leur attribuant le Grand prix de l'Opération patrimoine Montréal 2017 dans la catégorie Savoir-faire;

Attendu que le comité exécutif a approuvé une convention de modification du bail liant la Ville de Montréal et l'organisme Les Forges de Montréal afin de tenir compte de sa capacité financière et de l'état actuel du bâtiment, retirant ainsi la clause exigeant un investissement d'un montant de 1 M\$ en travaux de rénovation sur l'immeuble, sur une période de deux ans, à compter de la signature du bail;

Attendu que l'organisme Les Forges de Montréal est le seul organisme agréé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESSQ) pour dispenser de la formation dans les champs professionnels des arts et de la métallurgie;

Attendu que l'organisme Les Forges de Montréal inaugurera à l'automne 2019 la première exposition permanente sur l'évolution des pratiques de la forge au Québec;

Attendu que le patrimoine culturel immatériel est dit « vivant » parce qu'il est constitué de savoir-faire, de connaissances et de pratiques qui sont transmis, de génération en génération, par des porteurs de traditions;

Attendu qu'afin de favoriser la sauvegarde et la mise en valeur des éléments du patrimoine culturel immatériel, la Loi sur le patrimoine culturel prévoit la possibilité de leur attribuer des statuts légaux et qu'une municipalité a le pouvoir de les identifier;

Attendu qu'identifier les éléments de notre patrimoine culturel immatériel nous permet de sensibiliser la population à la pertinence de déployer tous les efforts possible pour les conserver et les transmettre aux générations futures;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - reconnaisse l'importance universelle de la forge traditionnelle et l'apport de l'organisme Les Forges de Montréal à la préservation et à la transmission de ce patrimoine par son enseignement et sa valorisation;
- 2 - identifie la forge traditionnelle comme un élément du patrimoine culturel immatériel montréalais, et ce, depuis la fondation de Ville-Marie;
- 3 - soutienne l'organisme Les Forges de Montréal en vue de toute démarche éventuelle visant à faire de la pratique traditionnelle de la forge un élément désigné au Registre du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Émilie Thuillier prend la parole pour souligner la présence de Catherine Charron et de Mathieu Colette, qui représentent Les Forges de Montréal, et les remercie de leur présence pour l'étude de cette déclaration et leur souhaite la bienvenue à l'hôtel de ville.

La conseillère Thuillier poursuit son intervention en faisant la présentation de la déclaration.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Thuillier pour son intervention, et cède la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli.

La conseillère Fumagalli désire joindre sa voix à celle de l'administration, et se réjouit de cette décision.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Fumagalli pour son intervention, et cède la parole à la conseillère Anne-Marie Sigouin.

La conseillère Sigouin prend la parole pour appuyer l'adoption de cette déclaration, et trace un bref historique de l'organisme Les Forges de Montréal.

À 20 h 52, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

En conclusion, la conseillère Sigouin invite ses collègues du Conseil à une première exposition permanente sur l'évolution des métiers de la forge en décembre prochain, dans les locaux de l'organisme.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Sigouin pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 20 h 55, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 51.02.

CM19 1005

Nominations et renouvellement de mandats au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement du mandat des personnes suivantes à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal :
 - Mme Alice Miquet, pour un second mandat de 3 ans se terminant en octobre 2022 ;
 - Mme Anne Xuan-Lan Nguyen, pour un second mandat de 3 ans se terminant en octobre 2022.
- 2- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal :
 - Mme Rime Diany, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en octobre 2022, en remplacement de Mme Niamh Leonard ;
 - M. Pentcho Tchomakov, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en octobre 2022, en remplacement de M. Omid Danesh Shahraki.
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1197181004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (50.01) et 80.01 (50.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1006

Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle Lettre d'entente vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.

Adopté à l'unanimité.

1197485001
80.01 (50.01)

CM19 1007

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;
- 2- d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal, et l'Autorité des marchés publics (AMP);
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195326002
80.01 (50.02)

À 20 h 55, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 51.01.

CM19 1008

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Jocelyn Pauzé à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Christine Black à titre de vice-présidente à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Patricia R. Lattanzio;
- Mme Catherine Clément-Talbot à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Christine Black.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1009

Ratifier une dépense additionnelle de 152 622,99 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré (BC 1333314) à la firme Entreprise Vaillant (1994) pour la location de niveleuses avec opérateur, majorant ainsi le montant total du contrat de 39 347,32 \$, taxes incluses, à 191 970,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1330;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier une dépense additionnelle de 152 622,99 \$, taxes incluses, pour la location de niveleuses avec opérateur dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise Vaillant (1994), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 347,32 \$ à 191 970,31 \$, taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1194922013

CM19 1010

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Lavoie (projet de l'entente 83-89 - Fiche 11), pour une somme maximale de 295 659,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Lavoie (projet de l'entente 83-89 - Fiche 11), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 659,70 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190025004

CM19 1011

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 586 473,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1688 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1335;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années, pour la fourniture, sur demande, de services de surveillance de travaux ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la firme Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 586 473,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1688 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1196850002

CM19 1012

Exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat de services professionnels accordé à Orangetango communication-marketing inc. (CE15 2127) et autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour accompagner Espace pour la vie dans ses activités de communication et de marketing, majorant ainsi le montant total du contrat de 459 900 \$ à 574 875 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1333;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat de services professionnels accordé à Orangetango communication-marketing inc. (CE15 2127), et autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, pour un service d'accompagnement en communication marketing pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 459 900 \$ à 574 875 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1196756001

CM19 1013

Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc., visant un échange de biens et services, pour la période du 31 août 2019 au 30 août 2024 / Autoriser une dépense de 16 917,80 \$, représentant le montant des taxes applicables à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1337;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services, pour la période du 31 août 2019 au 30 août 2024 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 917,80 \$ représentant le montant des taxes applicables à cet effet ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1191543002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1014

Accorder un contrat à Consultants NCP inc. (Construction NCP) pour des travaux de décontamination des vespasiennes dans le square Phillips, dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Lot 2A) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 772 560,81 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 439820 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Consultants NCP inc. (Construction CNP), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décontamination des vespasiennes dans le square Phillips, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 666 000,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 439820;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 600,67 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 39 960 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197231053

CM19 1015

Autoriser une dépense additionnelle de 84 616,85 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Henri-Bourassa, située au 5400 boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Procova inc. (CM18 1496), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 220 450,44 \$ à 1 305 067,29 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 616,85 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Henri-Bourassa, située au 5400 boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM18 1496), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 220 450,44 \$ à 1 305 067,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198183006

CM19 1016

Autoriser une dépense additionnelle de 317 687,27 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels relatif au projet de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque (3112) / Approuver l'ajustement à la hausse de la convention de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les firmes TLA architectes inc., WSP inc. et Delisle, Despaux et associés inc. majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 1 303 439,73 \$ à 1 621 127,00 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 317 687,27 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans le cadre du contrat accordé aux firmes TLA architectes inc., WSP inc. et Delisle, Despaux et associés inc. (CM17 1010), majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 1 303 439,73 \$ à 1 621 127 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1196676002

CM19 1017

Autoriser une dépense additionnelle de 334 154,92 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 826,28 \$ à 999 981,21 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1379;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 334 154,92 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels requis pour le projet de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161 et CM17 1236), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 826,28 \$ à 999 981,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 2 à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197251001

CM19 1018

Autoriser une dépense additionnelle de 101 620,01 \$ taxes incluses (contrat de base: 9 661,67 \$ + contingences: 91 958,34 \$), pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction du coût réel des travaux de construction pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Réal Paul architecte et Groupe WSP Canada Inc. (CM15 0310) majorant ainsi le montant total du contrat de 298 965,47 \$ à 400 585,48 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 101 620,01 \$ taxes et contingences incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction du coût réel des travaux de construction pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Réal Paul Architecte et Groupe WSP Canada inc. (CM15 0310), majorant ainsi le montant total de 298 965,47 \$ à 400 585,48 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1198009003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1019

Approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Services EXP inc. (CM17 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 177 017,13 \$ à 2 612 420,55 \$, taxes incluses, pour compléter la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares / Utiliser le budget disponible au compte des dépenses incidentes autorisées au montant de 217 701,71 \$ pour couvrir les dépenses contingentes additionnelles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de majorer de 217 701,71 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le budget de contingences du contrat de services professionnels VMP-17-002 accordé à Les Services EXP inc. (CM17 0295) pour compléter la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 177 017,13 \$ à 2 612 420,55 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197231064

CM19 1020

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 480 000 \$, pour l'année 2019, pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1^{er} juillet 2019, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (CM16 1261 du 21 novembre 2016) / Approuver le projet d'avenant à l'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1386;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 480 000 \$, pour l'année 2019, pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1^{er} juillet 2019, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;

2 - d'approuver un avenant à l'entente signée le 30 novembre 2016 entre la Ville de Montréal et cet organisme;

3 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit avenant, pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, informe les membres du conseil que l'expression « mettre ses culottes » figure sur la liste des mots antiparlementaires, même si le contexte dans lequel il a été prononcé n'était pas offensant envers aucun membre du conseil.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1190498002

CM19 1021

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 503 584 \$, pour 2019 et 2020, à cinq différents organismes pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019-2020 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1391 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 503 584 \$, pour 2019-2020, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019-2020 :

Organisme	Projet	Montant
Club des petits déjeuners du Canada	« Nourrir les enfants de Montréal! »	700 000 \$
Institut Pacifique	« Programme Temps Libre »	226 169 \$
Nourri-Source - Montréal	« Le soutien à l'allaitement à Montréal »	173 094 \$
Réseau réussite Montréal	« Camps estivaux et socialisation linguistique »	218 801 \$
Sports Montréal inc.	« Caravane Sports Montréal & Karibou »	185 520 \$

- 2- d'approuver les 5 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1198444003

CM19 1022

Approuver une convention de modification de bail entre Les Forges de Montréal (locataire) et la Ville de Montréal concernant le 227 rue Riverside, ayant pour effet de libérer le locataire d'un engagement à réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement (article 6.3 du bail) suivant le projet de convention joint, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1348 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Les Forges de Montréal un édifice situé au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ayant pour effet de libérer le locataire d'un engagement à réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement (article 6.3 du bail), le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1195941009

CM19 1023

Accorder 3 contrats aux entreprises Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une possibilité de prolongation d'une (1) année - Dépense totale de 5 022 843,95 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17748 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1416 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc, plus bas soumissionnaires conformes, 3 contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17748 et se répartissant comme suit :

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variation des quantités et contingences (taxes incluses)
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	AHU-202-1921	1 141 090,91 \$
Transport H. Cordeau inc.	RPP-202-1921	1 402 062,97 \$
Gestion Gérard Boutin inc.	RPP-203-1921	1 642 549,41 \$
	Total :	4 185 703,29 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 627 855,49 \$, taxes incluses, à titre de budget pour la variation des quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 209 285,16 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 32, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

À 21 h 36, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour demander au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, de retirer le mot « duplicité » utilisé lors de son intervention.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour souligner au leader de la majorité que le mot « duplicité » ne figure pas sur la liste des mots antiparlementaires.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour souligner au chef de l'opposition officielle que la demande de retrait dudit mot est pour que le débat se fasse dans le respect. La présidente du conseil confirme au chef de l'opposition officielle que le mot en question ne figure pas sur la liste des mots antiparlementaires, mais l'enjoint à poursuivre le débat respectueusement.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1024

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une période de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 6 613 834,44 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17479 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1425 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à A&O Gendron inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 4 années avec une possibilité de prolongation d'une année, le contrat pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 511 528,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17479 ;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 826 729,31 \$ à titre de budget de variation de quantités ;
- 4- d'autoriser une dépense au montant de 275 576,44 \$ à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1196320007

CM19 1025

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans 12 arrondissements, d'une durée d'un an avec possibilité de prolongation d'une année - dépense totale de 13 610 327,94 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1421 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige dans 12 arrondissements, d'une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 13 610 327,94 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc. à cette fin, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1197711008

CM19 1026

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 5 contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc., pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour une période de 4 ans, avec une possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 39 293 020,38 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17747 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1424;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder aux firmes Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc., plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 4 années avec possibilité de prolongation d'une année, les contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17747 ;

Adjudicataires	Contrats	Montants avec IPC, avant variations de quantités et contingences (taxes incluses)
Les entreprises Canbec Constructions inc.	VMA-109-1923	9 123 960,78 \$
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	VMA-110-1923	7 411 466,80 \$
Groupe IMOG inc.	RPP-104-1923	5 860 667,70 \$
	VSP-103-1923	5 637 208,27 \$
	VSP-107-1923	4 710 880,10 \$
	Total	32 744 183,65 \$

- 3- d'autoriser une dépense au montant de 4 911 627,55 \$ à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense au montant de 1 637 209,18 \$ à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1197711016

CM19 1027

Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec Inc. et Marchand Houle & Associés inc. (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à 1 740 036,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1429;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 616 877,69 \$, taxes incluses, et d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'équipe formée par Lemay Co Inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec Inc. et Marchand Houle & Associés inc. (CM18 0235) dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 91 174,60 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences ;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 207,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1191670001

CM19 1028

Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, et visant à ajouter un mandat supplémentaire, pour une somme de 1 185 392 \$, taxes incluses, pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture pour un montant de 124 935 \$ en 2020 et de 319 162 \$ pour les années subséquentes.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1430;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 185 392 \$, taxes incluses, pour les années 2020 à 2023, à titre d'honoraires supplémentaires pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme Partenariat du Quartier des spectacles, pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 \$ à 15 557 267 \$, taxes incluses ;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles (CM18 1513), établissant les modalités et conditions de versement des honoraires supplémentaires ;

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 124 935 \$ au net en 2020 et de 319 162 \$ au net pour les années subséquentes ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1191103004

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 17 septembre 2019, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 septembre 2019 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet, M. Josué Corvil, M. Sterling Downey, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Marvin Rotrand, et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Patricia Lattanzio.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
 M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
 M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
 M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, mentionne que la minute de silence sera dédiée à M. Vic Vogel, décédé le 16 septembre 2019 à l'âge de 84 ans, grand artiste montréalais et légende du Jazz à Montréal. Au nom de tous les membres du conseil municipal, Mme Wong offre ses plus sincères condoléances aux proches de M. Vogel, ainsi qu'à tous les mélomanes de Montréal.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Bisson	M. Lionel Perez (M. Benoit Dorais)	Abolition de postes d'agents de sécurité sous l'ancienne Administration – l'Administration actuelle procède à l'embauche de nouveaux employés - période d'apprentissage aurait pu être évitée avec le maintien en poste des employés auxiliaires ce qui a pour conséquences des coûts additionnels et des pertes d'expertise interne / Certains contrats de gardiennage viendront à échéance prochainement, notamment à la Cour municipale – partenariat souhaité pour un retour de l'expertise des employés cols bleus
M. Joseph Khoury	Mme Laurence Lavigne Lalonde (M. François Limoges) (M. Lionel Perez)	Plan de carboneutralité de la Ville – force de ce plan vs les plans existants / Implication et participation de l'opposition officielle
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Interventions du citoyen qui n'obtiennent pas de réponse de la part de l'Administration / Déploie le manque de temps pour discuter du déroulement de la période de questions des citoyens lors d'une séance de la Commission de la présidence du conseil

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 46. Elle remercie les 3 personnes s'identifiant comme homme qui ont posé des questions et qui se sont déplacés pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme femme et comme autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Questionne le fait que l'engagement électoral de la mairesse de munir de barres latérales tous les camions circulant sur le territoire de la Ville de Montréal se retrouve sur la liste des demandes déposées auprès des candidats à la prochaine élection fédérale – Cohérence souhaitée dans les réponses de la mairesse et du responsable du dossier du transport concernant le Plan d'action Vision zéro
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à ce que les citoyens du secteur de l'hippodrome soient consultés en amont sur la volonté de l'Administration de développer ce site en autorisant une circulation réduite
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Établir un échéancier pour la présentation de la nouvelle politique pour la communauté LGBTQ+ - reddition de compte aux membres du conseil souhaitée après l'implantation de la nouvelle politique
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande à ce qu'un responsable de l'Administration soit présent à la prochaine assemblée générale de l'Association des commerçants de l'artère commerciale de la Plaza Saint-Hubert afin de répondre aux questionnements de ces derniers
M. Abdhelaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Justification du retard pour nommer un Commissaire à l'enfance afin de combler le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Tommy Kulczyk – questionne la crédibilité du conseiller qui occupe ce poste de façon intérimaire

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 03.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1029

Approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 \$, pour les années 2020 à 2023 (CM18 1507), pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles / Ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture est requis pour un montant de 371 000 \$ en 2020 et de 725 000 \$ pour les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1438 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier supplémentaire de 2 546 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles, pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'Esplanade Clark dans le Quartier des spectacles (CM18 1507), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 19 912 000 \$ à 22 458 000 \$;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville et cet organisme à cet effet;
- 3 - d'accorder un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 371 000 \$ en 2020 et de 725 000 \$ pour les années subséquentes;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1191103003

CM19 1030

Résilier le contrat octroyé à Pomerleau inc. (CM19 0074) pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde situé dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy au-dessus du fleuve St-Laurent (81-05086 / AO#440710), dans l'arrondissement de Ville-Marie / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 323 897,36 \$, taxes incluses, à Pomerleau inc., à titre de dommages-intérêts liquidés couvrant tout préjudice subi par ce dernier, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. b) du cahier des clauses administratives générales du contrat.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1440;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat octroyé à Pomerleau inc. (CM19 0074) pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde situé dans l'Axe de l'Avenue Pierre-Dupuy au-dessus du fleuve St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie ;
- 2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 323 897,36 \$, taxes incluses, à Pomerleau inc., à titre de dommages-intérêts liquidés couvrant tout préjudice subi par ce dernier, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. b) du cahier des clauses administratives générales du contrat, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 3- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après que les paiements finaux du projet seront faits.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197231073

CM19 1031

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 4 saillies dans 3 intersections situées sur le réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1394;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 4 saillies dans 3 intersections situées sur le réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191097014

CM19 1032

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190025005

CM19 1033

Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1190867002

CM19 1034

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement (19-026)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 19-026 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1198463003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1035

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0931;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0931;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019, par sa résolution CE19 1184 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1164396006

CM19 1036

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0932;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0932 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019, par sa résolution CE19 1187 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1190025003

Règlement 19-044

CM19 1037

Adoption- Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0933 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0933 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019, par sa résolution CE19 1185 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1194386004

Règlement 19-045

CM19 1038

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80^e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80^e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0934;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80^e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0934 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1265

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80^e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1184386002

Règlement 19-046

CM19 1039

Adoption - Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0935;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0935 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1259 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1197711014

Règlement 19-047

CM19 1040

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0936;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0936;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1194386003

Règlement 19-048

Article 42.07

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0937;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0937;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1268;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin :

- de remplacer l'article 5 du projet de règlement par le suivant :

« 5. Le paragraphe 3° de l'article 1 de l'annexe A de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin du paragraphe, des mots « ainsi que les espaces de stationnement sur rue de l'arrondissement de Ville-Marie contrôlés par borne de stationnement ».

Un débat s'engage sur l'amendement proposé.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 42.07, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Eric Alan Caldwell

d'apporter un second amendement à l'article sous étude, tel qu'amendé, afin :

- de modifier l'article 4 du projet de règlement de manière à y ajouter, après l'article 14.2 proposé, l'article suivant :

« 14.3. La Ville de Montréal, à sa discrétion, se réserve le droit d'exiger un audit indépendant et externe pour vérifier l'ensemble des données produites par les opérateurs de véhicules en libre-service ».

Un débat s'engage sur le second amendement proposé.

À 10 h 19, la présidente du conseil, avec l'accord du leader de la majorité, suspend l'étude de l'article 42.07, dans l'attente de la réception de la version papier du second amendement proposé par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et propose de poursuivre l'étude des autres articles inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.08 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CM19 1041

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0938;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0938;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1266;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1191009002

Règlement 19-049

CM19 1042

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation - Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de l'urbanisme - 1198416001

Vu l'avis de motion donné du Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0939;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0939;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019, par sa résolution CE19 1323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1198416001

Règlement 19-050

CM19 1043

Adoption - Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0940;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0940;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019, par sa résolution CE19 1324;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1194320002

Règlement 19-051

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CM19 1044

Nommer la place Louis-Charles-Routhier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1457 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « place Louis-Charles-Routhier » l'espace situé à l'intersection sud-est des rues Sainte-Catherine Est et Vimont et constitué d'une partie du lot 1 363 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521010

CM19 1045

Renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1459 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1194521013

CM19 1046

Nommer le parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1460;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul » les espaces publics situés à l'intersection des rues Hadley et Saint-Patrick, connus sous une dénomination usuelle et constitués des lots 1 573 676 et 2 091 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1194521012

CM19 1047

Nommer « place Alice-Girard » la place centrale du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1458 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « place Alice-Girard » la nouvelle place publique du projet MIL Montréal située sur le lot 5 273 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et comprise entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux au nord, Outremont à l'est, Stuart à l'ouest et une nouvelle promenade piétonne au sud, dans l'arrondissement d'Outremont.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1194521008

CM19 1048

Nomination de membres aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Jocelyn Pauzé à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Christine Black à titre de vice-présidente à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Patricia R. Lattanzio;
- Mme Catherine Clément-Talbot à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Christine Black.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM19 1049

Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1401 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- Claudia Atomei ;
- Jean Caouette ;
- Danielle Casara ;
- Éric Cardinal ;
- Lorène Cristini ;
- Alain Duhamel ;
- Habib El-Hage ;
- Jacques Internoscia ;
- Stéphanie Jérémie ;
- Marie Leahey ;
- Gaétan Lebeau ;
- Suzann Méthot ;
- Martine Musau ;
- Nadja Raphaël ;
- Michel Séguin ;
- Radouan Torkmani.

2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1191079008

À 10 h 30, le leader de la majorité rappelle l'article 42.07 pour poursuivre l'étude du second amendement, à la suite de la réception des copies dudit amendement.

CM19 1050 (suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Le débat se poursuit sur le second amendement proposé.

Le second amendement est adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 42.07, tel qu'amendé.

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 42.07, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.07 1190335007

Règlement 16-054-3

CM19 1051

Motion de l'opposition officielle demandant l'obligation du port du casque pour les cyclistes mineurs

Attendu qu'à Montréal, plus de 221 000 enfants utilisent leur vélo, représentant une activité physique bénéfique pour la santé (chiffre de 2015);

Attendu que selon une nouvelle étude multicentrique dirigée par le Dr Hussein Wissanji, chirurgien pédiatrique au CHU de Québec et au CUSM, durant la période 2007-2017, plus de 450 enfants de moins de 18 ans consultent annuellement les hôpitaux pédiatriques montréalais à la suite d'un traumatisme relié à l'utilisation du vélo;

Attendu qu'en moyenne, seulement 56 % de ces enfants portaient un casque au moment de leur traumatisme et qu'une diminution marquée du port du casque est notée chez les enfants de familles monoparentales ou à revenu modeste;

Attendu que malgré la mise en place de mesures éducatives encourageant l'utilisation volontaire du casque, l'augmentation du port du casque chez les cyclistes n'a été en moyenne que de 1,2 % par année entre 2007 et 2017, au sein de la population de moins de 18 ans ayant consulté dans les hôpitaux pédiatriques montréalais à la suite d'un traumatisme à vélo.

Attendu que le port du casque diminue entre 50 % et 69 % le risque de subir un traumatisme craniocérébral (TCC) lors d'une collision à vélo, ainsi que la sévérité d'un TCC en cas de collision;

Attendu qu'annuellement, une moyenne de 61 enfants, dont 36 (59 %) ne portant pas de casque, ont été diagnostiqués avec un TCC dans les hôpitaux pédiatrique montréalais à la suite d'un traumatisme à vélo durant la période 2007-2017;

Attendu qu'un TCC peut avoir des répercussions considérables pour l'enfant, sa famille, leur réseau de soutien ainsi que la société;

Attendu qu'au Canada, depuis 1995, huit provinces sur dix (ni le Québec ni la Saskatchewan), ainsi que les villes de Côte-Saint-Luc et de Sherbrooke ont rendu obligatoire le port du casque à vélo pour tous les cyclistes ou seulement pour les enfants;

Attendu que 40 études ont démontré à ce jour que l'implantation d'une loi mandant le port du casque à vélo est associée à une augmentation du port du casque chez les cyclistes;

Attendu que la Ville de Sherbrooke a implanté avec succès un programme communautaire réduisant les traumatismes chez les cyclistes de 0-15 ans, tout en augmentant de manière parallèle l'utilisation du vélo. Le projet est basé sur des initiatives éducatives, l'aménagement sécuritaire du réseau cyclable, un programme de distribution de casques, ainsi qu'une législation obligeant le port du casque chez les moins de 18 ans;

Attendu que selon une étude de 2015 pour le compte de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), 89 % des non cyclistes et 72 % des cyclistes étaient favorables à rendre obligatoire le casque, au moins pour les jeunes de moins de 18 ans;

Attendu que la réduction du volume ou de la vitesse des véhicules motorisés améliore la sécurité des cyclistes et qu'un réseau cyclable de qualité privilégiant des voies physiquement séparées de la circulation automobile encourage l'usage du vélo et protège les cyclistes;

Attendu que l'Organisation mondiale de la Santé et la Société canadienne de pédiatrie recommandent la mise en place de législation obligeant le port du casque;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2016 l'approche Vision Zéro visant à prévenir les accidents routiers et que l'imposition du casque pour les mineurs est en accord avec ces objectifs;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Benoit Langevin

que la Ville de Montréal :

- 1 - oblige tout cycliste âgé de moins de 18 ans à porter un casque lors de l'utilisation de son vélo sur la chaussée et les pistes cyclables de la Ville de Montréal sous peine d'amende (en prévoyant une période probatoire sans amende);
- 2 - mette sur pied une campagne afin d'informer et de sensibiliser les jeunes aux bienfaits du vélo et de l'importance de porter un casque;
- 3 - mette en place un programme d'aide à l'obtention d'un casque pour les familles démunies.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil de partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Rapanà et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé et Fumagalli (34)

Ouverture des portes: La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle de délibération et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 23
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Article 65.02**Motion de l'opposition officielle en faveur de la création d'un programme visant le report du paiement de la taxe foncière pour les aînés**

Le conseiller M. Alan DeSousa, retire l'article 65.02 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06 051).

À 11 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité M. François Limoges soulève une question de privilège à l'endroit du conseiller M. Alan DeSousa relativement aux commentaires tenus par ce dernier sur la motion qui a été retirée, et d'un possible amendement.

M. Limoges explique comment devrait se faire la présentation d'un amendement à une motion, et les débats qui doivent s'en suivre.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, soulève aussi une question de privilège à l'endroit du conseiller M. Alan DeSousa relativement aux commentaires tenus par ce dernier sur l'amendement qui aurait dû être présenté par M. Dorais sur cette motion, si elle n'avait pas été retirée par le conseiller DeSousa.

CM19 1052**Motion de l'opposition officielle pour mesurer en tout temps la qualité de l'air à l'intérieur du réseau de métro montréalais**

Attendu que selon une étude publiée en 2017 et menée dans les réseaux de métro de Vancouver, Toronto et Montréal pendant trois semaines durant l'été 2010 et l'hiver 2011, le temps passé dans le métro montréalais, soit une heure par jour en moyenne, contribuerait à 11,3 % de l'exposition moyenne quotidienne des usagers aux particules fines de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm (PM 2,5);

Attendu que, considérant les effets néfastes sur la santé humaine de l'exposition aux particules fines présentes dans l'air ambiant, il ne faut pas écarter l'hypothèse que cela puisse poser un risque pour la santé des Montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal fait un suivi de la qualité de l'air extérieur via le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) et exploite à ce jour 15 stations de mesure équipées d'analyseurs sur son territoire, que les informations sur la qualité de l'air extérieur à Montréal sont disponibles en temps réel sur le site Web du RSQA et que, selon le Bilan environnemental 2018 Qualité de l'air à Montréal, « les résultats ainsi obtenus permettent de dresser un portrait annuel et de suivre l'évolution de la situation de ces polluants depuis plusieurs années à Montréal »;

Attendu que la qualité de l'air est aussi un enjeu à la Société de transport de Montréal (STM) puisque dans son Rapport de développement durable 2018, elle s'est engagée à « Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques »;

Attendu que la STM dispose de 88 postes de ventilation mécanique (PVM) qui seraient essentiels à la régulation de la température et à la qualité de l'air dans son réseau de métro et que, dans le Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM, il est prévu qu'un total de 28,6 millions de dollars soient investis d'ici 2027 pour la rénovation et le prolongement de vie des PVM et que, dans son Rapport de développement durable 2018, la STM s'engage à faire une évaluation de la ventilation et de la qualité de l'air dans les sous-quais et tunnels de service;

Attendu qu'il n'existe aucun dispositif de mesure de la qualité de l'air dans le réseau de métro de la STM et que les seules données disponibles sur les polluants de l'air intérieur sont compilées dans l'étude publiée en 2017, et que ces données datent de l'été 2010 et de l'hiver 2011;

Attendu que la Régie autonome des transports parisiens (RATP) de la ville de Paris mesure en continu la qualité de l'air dans deux stations de son réseau de métro et dans une gare de son réseau express régional depuis 1997 à l'aide de stations de mesure équipées d'analyseurs, et que depuis 2018, pour des questions de transparence, les usagers peuvent connaître en temps réel l'évolution de la qualité de l'air dans ces stations sur le site Web de la RATP;

Attendu que d'autres villes telles que Barcelone, Londres, et plus récemment Tokyo et Toronto, ont effectué des campagnes de mesure de la qualité de l'air dans leur réseau de métro et que la ville de Séoul a récemment installé 840 capteurs de la qualité de l'air dans 277 stations de son réseau de métro;

Attendu qu'en 2018, il y a eu 271,4 millions d'entrées dans le métro montréalais et que ces usagers ont le droit de connaître la composition de l'air qu'ils respirent à l'intérieur du métro au même titre que la composition de l'air extérieur;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Dominic Perri

que la STM :

- 1- fasse une évaluation de la ventilation et de la qualité de l'air dans les sous-quais et les tunnels de service dans les plus brefs délais, comme elle s'est engagée à le faire dans son *Rapport de développement durable 2018*;
- 2- mène des campagnes ponctuelles de mesure de la qualité de l'air dans le réseau de métro, et ce, de manière régulière;
- 3- installe, à terme, des stations de mesure équipées d'analyseurs afin que soit mesurée en continu la qualité de l'air dans les cinq stations de métro les plus achalandées, et qu'elle rende disponibles en temps réel sur son site Web les données récoltées, en plus de dresser un portrait annuel dans son *Rapport de développement durable*.

Un débat s'engage.

À 11 h 32, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Dominic Perri

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Miranda et Hénault (35)

Résultat: En faveur : 22
Contre 35

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM19 1053

Motion de l'opposition officielle afin de créer un programme de bancs et arbres commémoratifs

Attendu que depuis 1986, la ville de New York permet aux citoyens de commémorer une personne ou un événement en adoptant un des 9 000 bancs publics à Central Park et qu'aujourd'hui, près de la moitié sont déjà adoptés;

Attendu que plusieurs villes, dont Paris, Londres, Vancouver, Toronto et, plus près de chez nous, Dorval, permettent aux citoyens de parrainer ou d'adopter un banc public au travers d'un programme de bancs commémoratifs;

Attendu que plusieurs villes canadiennes, dont Toronto, London et Ottawa, ont mis en place des programmes d'arbres commémoratifs pour augmenter la canopée des villes;

Attendu qu'au Canada, les tarifs pour le parrainage d'un banc varient entre 500 \$ et 5 500 \$, pour une durée allant de quelques années à toute la durée de vie du banc;

Attendu qu'au Canada, les tarifs pour l'adoption d'un arbre commémoratif varient entre 400 \$ et 800 \$ pour la durée de vie de l'arbre;

Attendu que les dons collectés par les municipalités servent à l'entretien des parcs et au financement d'initiatives en développement durable;

Attendu que le territoire de la Ville de Montréal compte plus de 1 700 bancs et plus de 315 000 arbres plantés;

Attendu que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal est chargé de la gestion et de la protection des 20 grands parcs présents sur son territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place et participe à plusieurs programmes pour augmenter le couvert végétal urbain et encourager la biodiversité, tel qu'« un arbre pour mon quartier » ou encore « projet canopée »;

Attendu que plusieurs arrondissements, notamment Montréal-Nord, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie et Saint-Laurent, offrent un programme permettant aux familles de souligner la naissance d'un enfant en plantant un arbre;

Attendu que les deux types de bancs publics les plus répandus à Montréal sont les bancs en bois à dossier arrondi coûtant 1 000 \$ et les bancs en plastique recyclé beige d'une valeur de 1 300 \$;

Attendu que la durée de vie moyenne d'un banc public à Montréal varie de 20 à 25 ans;

Attendu qu'à la Ville de Montréal, chaque arrondissement est chargé d'acquérir un nombre de bancs à sa discrétion et d'entretenir les parcs locaux et de quartiers présents sur son territoire;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rossi

- 1 - que la Ville de Montréal crée un programme de bancs et arbres commémoratifs, permettant aux Montréalais de parrainer les bancs et les arbres présents sur son territoire et relevant de ses compétences;
- 2 - que la Ville de Montréal encourage les arrondissements à mettre en place un système de parrainage de bancs et d'arbres au sein des nombreux parcs locaux présents sur leur territoire;
- 3 - que le parrainage prenne la forme d'un message lisible par le grand public, inscrit sur une plaque faite d'un matériau résistant aux intempéries (métal ou pierre) et soumis à une vérification pour s'assurer que le texte respecte les valeurs de la Ville, ainsi que la *Charte Montréalaise des droits et responsabilités*.

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.04 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 33

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence

65.04

CM19 1054

Motion non partisane visant à attribuer le nom d'Elie Wiesel à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 2 juillet 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.05 qui se lit comme suit :

Attendu que, au moment d'attribuer le prix Nobel de la paix de 1986 à Elie Wiesel, le comité Nobel norvégien a fait la déclaration suivante :

Le prix Nobel de la paix de 1986 devrait être attribué à l'auteur Elie Wiesel. Le comité considère qu'Elie Wiesel est devenu un leader et un guide spirituel extrêmement important à une époque où la violence, la répression et le racisme continuent à caractériser le monde.

Monsieur Wiesel est un messenger de l'humanité. Il propage un message de paix, de rédemption et de dignité humaine. Il a acquis de haute lutte sa croyance que les forces qui combattent le mal peuvent l'emporter. Son message est basé sur l'humiliation totale dont il a lui-même fait l'expérience et sur le mépris absolu pour l'humanité qui régnait dans les camps de la mort d'Hitler. Ce message est livré sous la forme d'un témoignage répété et amplifié par le travail d'un grand auteur.

L'engagement d'Elie Wiesel, qui a trouvé son origine dans la souffrance du peuple juif, s'est élargi pour englober tous les peuples et toutes les races qui connaissent la répression.

Le comité Nobel norvégien considère que, par son message et son travail pratique en faveur de la paix, Elie Wiesel constitue un porte-parole convaincant en faveur de la vision de l'humanité et de l'humanitarisme sans limites qui sont, en tout temps, nécessaires au maintien d'une paix juste et équitable.

Attendu qu'Elie Wiesel a survécu à l'holocauste pour devenir, par la suite, un auteur de renommée mondiale dont l'oeuvre comporte 57 livres, dont « La Nuit », qui décrit le meurtre de sa famille et sa propre expérience lorsqu'il était détenu dans des camps de concentration;

Attendu qu'Elie Wiesel était un ardent défenseur des droits de la personne, un grand humaniste et un porte-parole éloquent pour le peuple juif, et qu'il a créé la fondation Elie Wiesel Foundation for Humanity pour propager sa vision selon laquelle il faut, pour promouvoir la dignité humaine, s'opposer à la haine, aux génocides et à la violence;

Attendu que, dans le cadre du discours qu'il a prononcé lorsqu'il a accepté le prix Nobel, Elie Wiesel a déclaré : « *Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté. Parfois, nous devons intervenir. Lorsque des vies humaines sont menacées, lorsque la dignité humaine est menacée, les frontières et les sensibilités nationales perdent toute signification.* », déclaration dont les principes sont maintenant enseignés dans les cours de droit international pour justifier le droit d'intervenir contre ceux qui sont impliqués dans des crimes contre l'humanité;

Attendu que les villes de Paris, New York et Toronto, entre autres, ont attribué le nom d'Elie Wiesel à des lieux;

Attendu que lors de la séance du conseil municipal qui a eu lieu le 19 août 2019, des lettres de soutien provenant d'une douzaine d'organisations et de plusieurs personnalités en vue ont été déposées pour réclamer que la Ville de Montréal attribue le nom d'Elie Wiesel à un lieu avant le 2 juillet 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Andrée Hénault
Mme Émilie Thuillier
Mme Giuliana Fumagalli
M. Giovanni Rapanà
M. Christian Arseneault

Que le conseil municipal :

- 1- prenne acte de la vie exceptionnelle d'Elie Wiesel et de l'importance de son travail ;
- 2- mandate la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité afin d'amorcer la démarche auprès du comité de toponymie de la Ville de Montréal devant mener à la dénomination d'un lieu public à la hauteur des qualités de monsieur Elie Wiesel, et ce, avant le 2 juillet 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, madame Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et remercie les appuieurs de la motion, soit le chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez, et la conseillère Mme. Andrée Héneault, et indique que 4 autres conseillers se feront appuieurs de cette motion, soit mesdames les conseillères Émilie Thuillier et Giovanna Fumagalli, ainsi que messieurs les conseillers Christian Arsenault et Giovanni Rapanà.

Le conseiller Rotrand ouvre une parenthèse pour indiquer que le nom d'Elie Wiesel sera une voix pour le peuple Rohingya victime de génocide au Myanmar, et remercie les membres du conseil d'avoir adopté une motion il y a quelques mois au sujet d'une demande au gouvernement fédéral de faire appel à la Cour internationale de justice dans le cas du Myanmar.

À 12 h 18, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

M. Rotrand poursuit son intervention en mentionnant les qualités d'Elie Wiesel et procède à la lecture de la déclaration du comité Nobel norvégien en 1986 au moment de l'attribution du prix Nobel de la Paix à M. Wiesel, et trace un portrait de ses accomplissements.

M. Rotrand dépose un document, soit un texte écrit par l'ancien ministre canadien de la Justice, Irwin Cottler, à la suite du décès d'Elie Wiesel. M. Rotrand poursuit son intervention et mentionne qu'il a été inspiré pour présenter cette motion en prenant connaissance du fait que la Ville de Toronto a nommé un parc en l'honneur d'Elie Wiesel.

En conclusion, M. Rotrand procède à la lecture d'un texte écrit par Elie Wiesel.

À 12 h 22, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole au conseiller Christian Arsenault.

M. Arsenault prend la parole et cite un passage d'un livre d'Elie Wiesel, mentionnant que ce livre a été une inspiration pour lui. Il poursuit son intervention en traçant un parallèle entre ce qu'a vécu M. Wiesel et le peuple Rohingya du Myanmar.

En conclusion, le conseiller Arsenault mentionne que cette motion propose de rappeler aux Montréalais.e.s cet individu remarquable qu'est Elie Wiesel, et demande qu'on lui fasse honneur en adoptant cette motion, et en travaillant tous ensemble pour que de telles atrocités, vécues par Elie Wiesel, ne se reproduisent jamais.

La présidente du conseil remercie le conseiller Arsenault pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et se dit honoré d'être un appuieur de cette motion présentée par le conseiller Rotrand. Il poursuit son intervention et mentionne qu'Elie Wiesel est l'un des derniers témoins de la première heure de la Shoa, et que son message ne porte pas que sur les horreurs du passé, mais aussi sur l'espoir et sur ce qu'il y a de bon dans l'humanité.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition pour son intervention, et cède à nouveau la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et remercie ses collègues conseillers Arsenault et Perez pour leurs témoignages. Il poursuit en faisant la lecture des articles 2 et 3 de la Charte Montréalaise des droits et responsabilités.

En conclusion, le conseiller Rotrand mentionne qu'il faut se rappeler de Elie Wiesel non seulement pour les causes qu'il a soutenues pour les peuples opprimés, mais aussi parce que M. Wiesel n'a jamais oublié le peuple Juif, dont il était un fier représentant.

La présidente du conseil, madame Cathy Wong, remercie le conseiller Rotrand pour son intervention.

La présidente du conseil déclare l'article 65.05 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 12 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE